

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 02/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 05-260923

**OBJET :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et CCAS).

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent) Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par délibérations concordantes, la Ville d'Aubagne et son C.C.A.S. ont décidé de créer un Comité Social Territorial commun.

Les Comité Sociaux Territoriaux sont composés de deux collèges :

- Un collège de représentants de la Collectivité désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou les agents de la Collectivité ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_05-DE  
Reçu le 02/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb  
er=195447GQM268,givenName=  
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU  
=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAG  
NE,C=FR  
02/10/2023



.../...

**Délibération n° 05-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 1) :**

- Un collège de représentants du personnel élus lors des élections professionnelles.

Par délibération du 3 Mai 2022, la Collectivité a choisi de maintenir à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel ainsi que la parité entre les deux collèges de représentants au sein de cette instance.

Chaque collège doit comprendre un nombre égal de représentants titulaires et de représentants suppléants.

La délibération n° 03-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 est venue désigner les représentants titulaires et suppléants de la Collectivité pour le Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la Ville d'Aubagne et de son C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Eu égard aux démissions de Madame Valérie MORINIERE et Monsieur Stéphane CANTARINI de la Liste de Majorité, le Conseil Municipal doit redélibérer pour remplacer ces derniers au sein du Comité Social Territorial dans lequel ils siègent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 4,

**VU** le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

**VU** la délibération n°31-030522 du Conseil Municipal du 3 Mai 2022 ainsi que la délibération n°10-280622 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 28 Juin 2022, actant la création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville et au C.C.A.S. d'Aubagne,

**VU** la délibération n°03-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et C.C.A.S.),

CONSIDERANT les démissions de Madame Valérie MORINIERE et Monsieur Stéphane CANTARINI,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner à nouveau les représentants de la Collectivité pour siéger au sein de cette instance,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: de RETIRER la délibération n°03-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et C.C.A.S.) ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_05-DE  
Reçu le 02/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/10/2023



.../...

**Délibération n° 05-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 2) :**

**ARTICLE 2** : de DESIGNER comme représentant de la Collectivité pour le Comité Social Territorial :

<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Monsieur Gérard GAZAY	Madame Danielle MENET
Monsieur Alain ROUSSET	Madame Sophie AMARANTINIS
Madame Hélène JULIEN-TRIC	Madame Monique MOÏSE
Monsieur Leo MOURNAUD	Monsieur Zarick KOURICHI
Madame Irène DUPLAN	Monsieur William MIROUX
Monsieur Jean-Bernard LOUIS	Madame Faustine THIBAUD
Madame Jeannine LEVASSEUR	Madame Julie GABRIEL
Madame Magali ROUX	Monsieur Philippe AMY

**ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS**

**CONTRE** : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur SALONE Arthur mandataire de Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

**Ne participe(nt) pas au vote** : Madame BOUGEAREL Michèle mandataire de Madame MELIN Joëlle, Madame BOUGEAREL Michèle

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20230926-260923\_05-DE  
Reçu le 02/10/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
02/10/2023



.../...